



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 28 juin 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

23 établissements contrôlés à la Marina de Pointe-à-Pitre

Sous l'autorité du préfet, cinq services de l'État ont mené une opération de contrôle coordonné auprès de 23 établissements de la Marina de Pointe-à-Pitre, ce jeudi 27 juin. Seize agents ont ainsi été mobilisés par la DIECCTE, la DM, la DEAL, la DAAF et la DDSP.*

Les contrôles ont porté sur les affichages de prix, l'information du consommateur et la sécurité ; la traçabilité des produits de la mer et les bateaux ; le contrôle des débits de boissons et le travail dissimulé ; l'hygiène alimentaire et le contrôle des restaurants.

Sur ces 23 établissements, figuraient 18 restaurants, 3 magasins d'habillement, un loueur de véhicules et un loueur de bateaux.

Bilan des contrôles :

- > 1 mesure de fermeture d'urgence
- > 18 avertissements dont :
 - 9 au titre de l'hygiène
 - 9 au titre de défaut de loyauté envers les consommateurs et affichages des prix
- > 2 injonctions de mise en conformité avec délai ;
- > 3 procès-verbaux au titre de la traçabilité et de l'hygiène ;
- > 1 procédure de travail dissimulé.

Les obligations des professionnels

Le préfet attire l'attention des professionnels sur la mise en œuvre des bonnes pratiques suivantes :

- > afficher les prix;
- > respecter les principes réglementaires de l'hygiène alimentaire;
- > assurer la sécurité des services au consommateur;
- > justifier l'origine des produits utilisés ou mis en vente au moyen de factures d'achats;
- > commercialiser des produits conformes aux normes de sécurité et de qualité en vigueur;
- > bannir tout produit contrefait et être vigilant sur l'utilisation de mentions valorisantes.

* DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DM : direction de la mer / DEAL : direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DAAF : direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / DDSP : direction départementale de la sécurité publique

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971